

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MINGANIE
MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI**

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tenue le 6 août 2024 à 19 h au 62, chemin de la Rivière-Aux-Canards, et conformément au *Code municipal* sont présentes, madame le maire Hélène Boulanger, mesdames les conseillères Isabelle Plante et Marie-Pierre Gagnon, formant quorum sous la présidence de madame le maire.

Mesdames les conseillères France Cloutier et Shawna Doucet sont absentes.

Monsieur Mathieu Gravel, directeur général est présent et agit à titre de greffier pour cette séance.

1.0 Ouverture de la séance ordinaire du 6 août 2024

Madame le maire, Hélène Boulanger, ouvre la séance ordinaire du conseil du 6 août 2024 à 19 h après constatation du quorum.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Acceptation – Dépenses du mois de juillet 2024 et autorisation de paiement
- 5. LOISIRS ET CULTURE**
 - 5.1. Dépôt – Règlement R-228-2024 : Règlement encadrant l'utilisation des quais municipaux
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 6.1. Octroi de contrat – Accompagnement FQM volet 1.2 – Usine d'eau potable
- 7. SÉCURITÉ INCENDIE**
 - 7.1. Achat – Remplacement des boyaux d'incendie
- 8. AFFAIRES NOUVELLES**
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024**

2.0 Approbation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 août 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 6 août 2024 tel que présenté.

Résolution 2024-08-06-2.0

3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet 2024, d'en être satisfaits et demandent une dispense de lecture.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, appuyé par la conseillère madame Isabelle Plante et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 juillet tel que déposé.

Résolution 2024-08-09-3.0

4.0 ADMINISTRATION

4.1 Acceptation – Dépenses du mois de juillet 2024 et autorisation de paiement

Les membres présents du conseil attestent avoir reçu et pris connaissance de la liste des déboursés au montant de 65 705,47\$ et de la liste des comptes à payer totalisant 1 716 401,48\$ pour la présente séance.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante, appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des déboursés et des comptes à payer telle que déposée par le directeur général.

Résolution 2024-08-06-4.1

5.0 LOISIR ET CULTURE

5.1 Dépôt – Règlement R-228-2024 : Règlement encadrant l'utilisation des quais municipaux

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la conseillère madame France Cloutier lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024;

II EST PAR LA PRÉSENTE, déposé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon le projet de règlement numéro R-228-2024 intitulé « Règlement encadrant l'utilisation des quais municipaux » qui sera adopté à une séance subséquente.

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU

6.1 Octroi de contrat – Accompagnement FQM volet 1.2 – Usine d'eau potable

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement en ingénierie de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) est requis dans la cadre du projet de mise à niveau de l'usine de traitement de l'eau potable en cours;

CONSIDÉRANT l'estimation des honoraires de la FQM soumises au montant de 8 000\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense est admissible au volet 1.2 du PRIMEAU 2023;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon, et résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat d'accompagnement de la FQM tel que soumis

D'AUTORISER le directeur général monsieur Mathieu Gravel à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti tout document en lien avec la présente.

Résolution 2024-08-06-6.1

7.0 SÉCURITÉ INCENDIE

7.1 Achat – Remplacement des boyaux d'incendie

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service incendie de procéder au remplacement de l'ensemble des tuyaux de son service vue l'âge et la condition de ce matériel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confirmé par la résolution # 2024-02-06-4.6 sa participation au regroupement d'achats de l'UMQ pour la fourniture et la livraison de tuyaux et habits de combat utilisés en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes à la liste de prix faisant suite à l'appel d'offre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Marie-Pierre Gagnon appuyé par la conseillère Isabelle Plante et résolu à l'unanimité de confirmer la commande et l'achat des boyaux incendie selon les soumissions #SOUM076154 et #SOUM076156 de l'Arsenal, au montant total au de 10 890.72\$ excluant les taxes applicables et le transport du matériel;

DE PAYER cette dépense à même le règlement d'emprunt R-224-2024.

Résolution 2024-08-06-7.1

8.0 AFFAIRES NOUVELLES

Il n'y a pas d'affaires nouvelles

9.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question.

10.0 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024

IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Isabelle Plante appuyé par la conseillère madame Marie-Pierre Gagnon et résolu à l'unanimité de clôturer la séance ordinaire du conseil du 6 août 2024.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, madame le maire, Hélène Boulanger lève la séance ordinaire à 19 h 07.

Résolution 2024-08-06-10.0

Hélène Boulanger
Maire

Mathieu Gravel
Directeur général